

2016_CT2_090

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politiques de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation du contrat de Ville du Territoire du Pays d'Aix

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Habitat et Politique de la ville / Politique de la ville / Cohésion sociale

■ Séance du 23 juin 2016

04_2_01

■ Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation du contrat de ville du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Développement Territorial, Logement, Centres Anciens, Contrat de Ville

■ Séance du 30 juin 2016



■ Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation du contrat de ville du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi du 21 février 2014 reconnaît et valorise les habitants comme des partenaires essentiels de la Politique de la Ville dans le cadre de la co-construction du contrat et des projets s'y rapportant ainsi qu'aux démarches de suivi et d'évaluation. Il est ainsi prévu la mise en place de conseils citoyens dans chacun des quartiers prioritaires de l'agglomération qui sont légitimement reconnus parties-prenantes du Contrat de Ville du territoire du Pays d'Aix. Pour le territoire du Pays d'Aix 8 quartiers sont définis prioritaires qui doivent se doter de conseils citoyens. Actuellement 7 conseils citoyens ont été mis en place par les communes d'Aix-en-Provence, Pertuis et Vitrolles et la commune de Gardanne est en cours de constitution de son conseil.

Dans le cadre de l'appel à projets communautaire qui a eu lieu en novembre 2015, l'association Appui Recherche et Éducation pour la Négociation Locale sur les environnements, Moderniser Sans Exclure Sud, Devenir, La Compagnie des Rêves Urbains et la Ville de Vitrolles proposent des actions liées à la mise en place et l'accompagnement des conseils citoyens et des actions d'accompagnement des habitants autour des projets urbains. Des comités techniques communaux se sont tenus au mois de



mars et avril 2016 et le comité technique du territoire s'est tenu le 20 mai. Le Comité de pilotage du 24 mai a validé ces actions qui s'inscrivent dans le processus d'élaboration et de suivi du contrat de ville territorial.

En effet, selon la loi, « les conseils citoyens doivent favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage dans le cadre de la politique de la ville. Ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune de ses étapes. »

Au titre de sa compétence politique de la ville, le territoire du Pays d'Aix a adopté le principe d'aides financières aux actions liées à la mise en place de conseils citoyens et à leur accompagnement dans le cadre du contrat de ville communautaire par délibération n°2015_B250 du Bureau Communautaire du 11 juin 2015.

Les associations suivantes et la ville de Vitrolles s'inscrivent pleinement dans cette orientation. Il est ainsi proposé de soutenir financièrement ces associations et la ville de Vitrolles selon la répartition proposée dans le tableau ci-dessous :

N° GU	Association	Actions	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée au Contrat de Ville	Subvention proposée par le Comité de Pilotage	Convention d'objectifs oui/non
2016_888	APPUI RECHERCHE ET EDUCATION POUR LA NEGOCIATION LOCALE SUR LES ENVIRONNEMENTS (ARENES)	Installation et autonomisation des conseils citoyens	0 €	281 603 €	26 400 €	6 500 €	non
2016-200	MODERNISER SANS EXCLURE SUD	Accompagnement mise en œuvre des conseils citoyens Vitrolles	9 000 €	309 047 €	60 300 €	4 500 €	non
2016-800	MODERNISER SANS EXCLURE SUD	Conseil citoyen Gardanne	0 €	309 047 €	60 300 €	3 000 €	non
	VILLE DE VITROLLES	Mission de coordination et animation des conseils citoyens	0 €	-	19 886 €	5 000 €	non
2016_405	DEVENIR	Ateliers urbains	0 €	75 000 €	5 000 €	1 000 €	non

2016_6 27	LA COMPAGNIE DES REVES URBAINS	Accompagnement et appropriation de la transformation urbaine des quartiers	0€	169 957 €	24 860 €	5 000 €	non
TOTAL						25 000 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La délibération n°2015_B250 du Bureau communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 11 juin 2015 qui déclare d'intérêt communautaire le principe d'aides financières aux actions liées à la mise en place de conseils citoyens et à leur accompagnement dans le cadre du contrat de ville communautaire ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la Commission Développement Territorial, Logement, Centres Anciens, Contrat de Ville de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 20 juin 2016.

Où il le rapport ci-dessus,

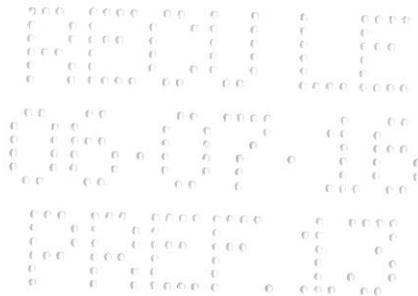
Délibère

Article 1 :

Le versement de la subvention à l'association ARENES pour son action « installation et autonomisation des conseils citoyens » sur Aix-en-Provence d'un montant de 6 500 € est approuvé.

Article 2 :

Le versement de la subvention à l'association Moderniser sans exclure pour son action « Accompagnement mise en œuvre des conseils citoyens » sur Vitrolles d'un montant de 4 500 € et son action « conseil citoyen » sur Gardanne d'un montant de 3 000 € est approuvé.



Article 3 :

Le versement de la subvention à la ville de Vitrolles pour son action « mission de coordination et animation des conseils citoyens » d'un montant de 5 000 € est approuvé.

Article 4 :

Le versement de la subvention à l'association DEVENIR pour son action « ateliers urbains » sur Aix-en-Provence d'un montant de 1 000 € est approuvé.

Article 5 :

Le versement de la subvention à l'association La Compagnie des Rêves Urbains pour son action « accompagnement et appropriation de la transformation urbaine des quartiers » sur Aix-en-Provence d'un montant de 5 000 € est approuvé.

Article 6 :

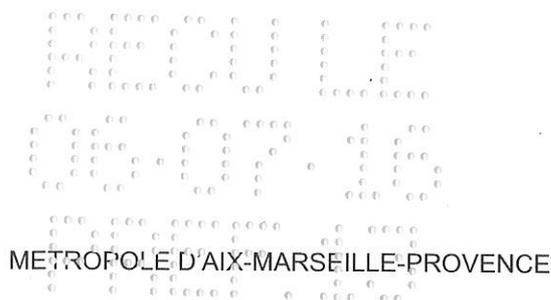
Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Article 7 :

Les dépenses seront prélevées sur la ligne 19795 (imputation 824-6574) qui présente les disponibilités nécessaires.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Habitat, Logement, Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLÉ

N°

Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation du contrat de ville du Territoire du Pays d'Aix

La loi du 21 février 2014 reconnaît et valorise les habitants comme des partenaires essentiels de la Politique de la Ville dans le cadre de la co-construction du contrat et des projets s'y rapportant ainsi qu'aux démarches de suivi et d'évaluation. Il est ainsi prévu la mise en place de conseils citoyens dans chacun des quartiers prioritaires de l'agglomération qui sont légitimement reconnus parties-prenantes du Contrat de Ville du territoire du Pays d'Aix. Pour le territoire du Pays d'Aix 8 quartiers sont définis prioritaires qui doivent se doter de conseils citoyens. Actuellement 7 conseils citoyens ont été mis en place par les communes d'Aix-en-Provence, Pertuis et Vitrolles et la commune de Gardanne est en cours de constitution de son conseil.

Dans le cadre de l'appel à projets communautaire qui a eu lieu en novembre 2015, l'association Appui Recherche et Éducation pour la Négociation Locale sur les environnements, Moderniser Sans Exclure Sud, Devenir, La Compagnie des Rêves Urbains et la Ville de Vitrolles proposent des actions liées à la mise en place et l'accompagnement des conseils citoyens et des actions d'accompagnement des habitants autour des projets urbains.

Des comités techniques communaux se sont tenus au mois de mars et avril 2016 et le comité technique du territoire s'est tenu le 20 mai. Le Comité de pilotage du 24 mai a validé ces actions qui s'inscrivent dans le processus d'élaboration et de suivi du contrat de ville territorial.

En effet, selon la loi, « les conseils citoyens doivent favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage dans le cadre de la politique de la ville. Ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune de ses étapes. »

Au titre de sa compétence politique de la ville, le territoire du Pays d'Aix a adopté le principe d'aides financières aux actions liées à la mise en place de conseils citoyens et à leur accompagnement dans le cadre du contrat de ville communautaire par délibération n°2015_B250 du Bureau Communautaire du 11 juin 2015.

En application de ces éléments, il est proposé d'attribuer :

- une aide financière d'un montant de 6 500 € à l'association Appui Recherche et Éducation pour la Négociation Locale sur les environnements pour son action « installation et autonomisation des conseils citoyens » sur Aix-en-Provence
- une aide financière d'un montant de 4 500 € à l'association Moderniser Sans Exclure Sud pour son action « accompagnement et mise en œuvre des conseils citoyens sur Vitrolles » et d'un montant de 3 000 € pour son action « conseil citoyen sur Gardanne »
- une aide financière d'un montant de 1 000 € à l'association Devenir pour son action « ateliers urbains » sur Aix-en-Provence
- une aide financière d'un montant de 5 000 € à l'association La Compagnie des Rêves Urbains pour son action « accompagnement et appropriation de la transformation urbaine des quartiers » sur Aix-en-Provence
- une aide financière d'un montant de 5 000 € à la ville de Vitrolles pour son action « Mission de coordination et animation des conseils citoyens »

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation du contrat de Ville du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

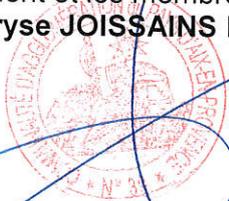
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



30 JUIN 2016